

quière la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification de nos appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Vincennes, le 15 avril 2005.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit : Audit France - Sodip :
DOMINIQUE PAUL ; GEORGES SPANDONIS.

III. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Foncière, Financière et de Participations (FFP), relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justification de nos appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Nous avons procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous

n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Vincennes, le 15 avril 2005.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit : Audit France - Sodip :
DOMINIQUE PAUL ; GEORGES SPANDONIS.

93335

PRODEF INDUSTRIE

(Capital détenu directement à 90 % par Prodef S.A.)

Société par actions simplifiée au capital de 1 718 160 €.

Siège social : 12, boulevard Eiffel, 21600 Longvic.

017 150 103 R.C.S. Dijon.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Petites Affiches » du 5 juillet 2005.

93401

PSB INDUSTRIES

Société anonyme au capital de 7 350 000 €.

Siège social : Les Pléiades n° 21, Park Nord, La Bouvarde, 74370 Metz-Tessy.

325 520 013 R.C.S. Annecy.

Chiffre d'affaires consolidé.

(En milliers d'euros.)

	2005 IFRS	2005 (1) IFRS taux de change 2004	2004 (2) IFRS	2004 publié	Variation (1)/(2)
Premier trimestre	45 780	46 042	44 109	43 977	+ 4,4 %
Deuxième trimestre	49 551	49 788	45 281	44 674	+ 10,0 %
Total	95 331	95 830	89 390	88 651	+ 7,2 %
Ventilation par métiers :					
Emballage cosmétique parfumerie	55 327	55 378	49 566	49 177	+ 11,7 %
Emballage sur mesure	21 337	21 337	22 982	22 621	- 7,2 %
Chimie de spécialités	18 760	19 208	16 989	17 000	+ 13,1 %
Eliminations	-93	-93	-147	-147	- 36,7 %
Total	95 331	95 830	89 390	88 651	+ 7,2 %

93422

QUANTEL

Société anonyme au capital de 6 444 594 €.

Siège social : 17, avenue de l'Atlantique, Z.A. de Courtabœuf, BP 23, 91941 Les Ulis.

970 202 719 R.C.S. Evry.

I. — Comptes approuvés.

Les comptes sociaux et consolidés publiés au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 4 mai 2005, pages 12102 à 12117, ont été approuvés sans modification par l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2005.